
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre 2025, le Bureau Communautaire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo régulièrement convoqué à 14h00, s'est réuni salle de réunion n°3 du 1er étage de l'Agglomération sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : M. Bruno DRAPRON, M. Francis GRELLIER, M. Eric PANNAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Frédéric ROUAN, Mme Véronique CAMBON (jusqu'au compte rendu du Bureau Communautaire du 17 novembre 2025), M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Pascal GILLARD, Mme Caroline AUDOUIN, M. David MUSSEAU

Pouvoirs : M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Frédéric ROUAN, Mme Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN (à partir de la délibération 2025-37), M. Jean-Luc MARCHAIS à M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Alain MARGAT à M. Bruno DRAPRON

Excusées : M. Alexandre GRENOT, M. Philippe CALLAUD, M. Philippe DELHOUME, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Evelyne PARISI

Secrétaire de séance : M. Francis GRELLIER

Assistaient également : M. Gilles GUIRAL, Mme Sarah CLAMENS, Mme Fanny LAMMIN, M. Fabien LEROY, Mme Peggy BEDNAROWICZ, M. Christophe JAUD, Mme Héroïse BARSACQ

Monsieur le Président ouvre la séance à 14h40, le quorum étant atteint.

I - COMPTE RENDU

Compte-rendu du Bureau Communautaire du 17 novembre 2025

Rapporteur : M. Bruno DRAPRON

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Madame Véronique CAMBON quitte la salle et donne pouvoir à Madame Caroline AUDOUIN.

II - DELIBERATIONS

2025-37 Convention constitutive de groupement de commandes : Collecte et traitement des biodéchets ainsi que participation aux actions de sensibilisation des usagers du territoire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo

Le rapporteur, Monsieur Francis GRELLIER, rappelle qu'au vu des des besoins similaires dans le cadre des services de collecte et de traitement des biodéchets, ainsi que la participation aux actions de sensibilisation des usagers du territoire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, des perspectives d'économies financières et de l'homogénéité de gestion en découlant Saintes Grandes Rives, l'Agglo et le Syndicat Mixte Cyclad ont décidé de constituer un groupement de commandes pour ces besoins.

De ce fait, il convient de signer une convention constitutive de groupement de commande. Saintes Grandes Rives l'Agglo est proposée en qualité de coordonnateur pour les services de collecte et de traitement des biodéchets, ainsi que la participation aux actions de sensibilisation des usagers du territoire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo. Celle-ci serait chargée de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant.

Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins.

La principale caractéristique du groupement est le choix par ses membres de l'entreprise chargée de la collecte et du traitement des biodéchets, ainsi que de la participation aux actions de sensibilisation des usagers du territoire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer la convention constitutive de groupement de commande ci-jointe.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6, L.2113-7 et R.2123-4,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu la délibération n°2020-122 en date du 30 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 6 août 2020, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire notamment pour approuver les conventions de groupement de commandes ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n°2024-253 en date du 18 décembre 2024, transmise au contrôle de légalité le 30 décembre 2024, portant modification de la délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Considérant les éléments du rapport présentés ci-avant,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de la régie des déchets 2026,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser** le lancement de la procédure pour les services de collecte et de traitement des biodéchets, ainsi que la participation aux actions de sensibilisation des usagers du territoire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo dans le cadre d'un groupement de commandes constitué de Saintes Grandes Rives, L'Agglo et du Syndicat Mixte Cyclad.
- **de désigner** Saintes Grandes Rives, l'Agglo en qualité de coordonnateur du groupement.
- **d'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- **d'autoriser** le Président ou le Vice-Président notamment en charge des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 14 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré les jour, mois et an que dessus

Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 14h43.